

2 M REPUBLIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 600 000,00 Euros

Siège social : 12 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

06400 CANNES

R.C.S : 345 002 976

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09/03/2026 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2025

DEUXIEME RESOLUTION (extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 09/03/2026)

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025 faisant ressortir un bénéfice de 96 214,94 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 96 214,94 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant global de 108 000,00 Euros. Le solde d'un montant de 11 785,06 Euros, sera prélevé sur le poste « autres réserves », qui passera ainsi de 12 357,21 Euros à la somme de 572,15 Euros après affectation.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 108,00 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2024	100,00		
30/09/2023	0,00		
30/09/2022	140,00		

Il convient de préciser qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,80 %, libératoire selon le choix fiscal du contribuable Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

Certifié conforme à l'original - Le gérant

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 M REPUBLIQUE</u>		1 2															
Adresse de l'entreprise <u>12 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 06400 CANNES</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2															
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td><td>7</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td> </tr> </table>		3	4	5	0	0	2	9	7	6	0	0	0	1	6	Néant <input type="checkbox"/> *	
3	4	5	0	0	2	9	7	6	0	0	0	1	6				
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 5 															
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I) AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC														
	Frais de développement * CX		CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG														
	Fonds commercial (1) AH	126 014	AI	126 014													
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM														
	Terrains AN		AO														
	Constructions AP		AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	25 196	AS	20 625	4 571												
	Autres immobilisations corporelles AT	225 808	AU	172 793	53 015												
Immobilisations en cours AV		AW															
Avances et acomptes AX		AY															
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT														
	Autres participations CU		CV														
	Créances rattachées à des participations BB		BC														
	Autres titres immobilisés BD		BE														
	Prêts BF		BG														
	Autres immobilisations financières * BH		BI														
TOTAL (II) BJ	377 018	BK	193 418	183 600													
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	35 730	BM	35 730													
	En cours de production de biens BN		BO														
	En cours de production de services BP		BQ														
	Produits intermédiaires et finis BR		BS														
	Marchandises BT	515 306	BU	515 306													
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	5 604	BW	5 604													
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 850	BY	2 850													
	Autres créances (3) BZ	16 622	CA	16 622													
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC														
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CE													
Disponibilités CF		214 927	CG	214 927													
Charges constatées d'avance (3)* CH		892	CI	892													
TOTAL (III) CJ	791 930	CK	791 930														
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW																
	Primes de remboursement des obligations (V) CM																
	Écart de conversion actif * (VI) CN																
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 168 948	1A	193 418	975 531												
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR													
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :													

SAGE Experts-comptables janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le avis n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL 2 M REPUBLIQUE

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000.....)	DA	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	60 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	12 357
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	96 215
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	768 572
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	29 475
	TOTAL (III)	DR	29 475
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 282
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	25 466
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	23 129
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 088
	Dettes fiscales et sociales	DY	70 865
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	10 655
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	177 484	
(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	975 531	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	147 999
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		